

# Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 28 avril 2011

Etaient présents : le maire, les conseillers municipaux, la secrétaire  
Bernard Cuenin est nommé secrétaire de séance.

Le Maire, Jean-Louis Jeannin, ouvre la séance à 21h00.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 11 mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

## 1. Vote des taxes

### Vote des 4 taxes

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de **ne pas augmenter les 4 taxes** ci-dessous en 2011.  
Toutefois, les taux changent du fait du transfert de la part départementale des taxes vers les communes et communautés de communes.

|                          | 2010                          |       |               | 2011                               |              |                |
|--------------------------|-------------------------------|-------|---------------|------------------------------------|--------------|----------------|
|                          | bases d'imposition effectives | taux  | Produit       | bases d'imposition prévisionnelles | taux         | Produit        |
| taxe d'habitation        | 587 779                       | 6.90  | 40 557        | 586 200                            | <b>13.20</b> | 77 378         |
| taxe foncière (bâti)     | 339 709                       | 7.80  | 26 497        | 368 200                            | <b>7.80</b>  | 28 720         |
| taxe foncière (non bâti) | 70 292                        | 12.80 | 8 997         | 71 800                             | <b>13.42</b> | 9 636          |
| CFE                      | 26 471                        | 14.24 | 3 770         | 27 400                             | <b>14.24</b> | 3 902          |
| <b>TOTAL</b>             |                               |       | <b>79 821</b> |                                    |              | <b>119 636</b> |

A partir de 2011, chaque collectivité territoriale, prise individuellement, bénéficiera d'un mécanisme pérenne de garantie de ses ressources. Ce dispositif prendra la forme de **fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**, qui assureront la compensation entre les manques à gagner et les surcroûts de ressources occasionnés par la transition vers le nouveau système de finances locales, institués par l'article 78 de la loi de finances n° 2009-1673 du 30 décembre 2009.

Les ressources fiscales de chaque collectivité territoriale seront, chaque année, soit :

- diminuées d'un prélèvement au profit du FNGIR ;
- augmentées d'un reversement des ressources de ce même fonds.

**En 2011, la commune sera prélevée d'un montant de 16 730 €.**

### Vote de la surtaxe d'assainissement

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter la surtaxe d'assainissement de 0,65 €/m<sup>3</sup> à 0,80 €/m<sup>3</sup>

## 2. Vote des budgets

Le Maire présente au Conseil municipal les budgets 2011 :

### Budget communal

|                            |           |                            |           |
|----------------------------|-----------|----------------------------|-----------|
| Dépenses de fonctionnement | 406 791 € | Recettes de fonctionnement | 406 791 € |
| Dépenses d'investissement  | 333 525 € | Recettes d'investissement  | 333 525 € |

### Budget assainissement

|                            |          |                            |          |
|----------------------------|----------|----------------------------|----------|
| Dépenses de fonctionnement | 50 334 € | Recettes de fonctionnement | 50 334 € |
| Dépenses d'investissement  | 20 907 € | Recettes d'investissement  | 20 907 € |

### Budget forêt

|                            |          |                            |           |
|----------------------------|----------|----------------------------|-----------|
| Dépenses de fonctionnement | 98 405 € | Recettes de fonctionnement | 209 029 € |
| Dépenses d'investissement  | 29 159 € | Recettes d'investissement  | 29 159 €  |

Les budgets sont acceptés à l'unanimité.

### **3. Délibération du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics**

Le Plan de mise en accessibilité prévoit la reprise des non-conformités ci-dessous :

- suppression des trous et fentes de plus de 2 cm dans la Grande Rue d'ici 2013.
- mise en conformité des traversées piétonnes : bandes podotactiles, abaissé de trottoirs réglementaires, bandes de guidage contrastées d'ici 2018.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ce plan de mise en accessibilité.

### **4. Règlement du cimetière**

Afin d'assurer la sécurité, la salubrité et le maintien du bon ordre dans le cimetière, le Conseil municipal décide d'instaurer un règlement du cimetière et approuve à l'unanimité le règlement proposé.

Les tarifs des concessions sont les suivants :

- tombes : 50 €/m<sup>2</sup>
- caveaux : 50 €/m<sup>2</sup>
- columbarium : 50 € l'emplacement + 145 € la cavne
- jardin du souvenir : tarif forfaitaire de 30 €. Si la famille le désire, la commune fait graver l'état civil du défunt et facture le montant à la famille.

### **5. Urbanisme**

#### Déclaration préalable

- |                  |                   |
|------------------|-------------------|
| - MOUGEY Ludovic | piscine           |
| - POUCHOL Gérard | terrasse couverte |
| - GOUDEY Daniel  | abri de jardin    |
| - SAPOLIN Didier | piscine           |

### **6. Questions diverses**

#### ✧ Devis :

- Chauffage école : le devis de l'entreprise Guinchard d'un montant de 10 665 € HT est retenu (pour : 13, contre : 1, abstention : 1).
- Réfection rue de Thurey et rue Tavernier : le devis de l'entreprise Bonnefoy d'un montant de 54 791 € HT est retenu à l'unanimité.

✧ Vente de résineux (parcelles 7, 9 et 10) à SAS Peseux pour 9 275 € HT.

✧ La mairie de Gonsans souhaiterait louer la balayeuse de la commune. Le Conseil municipal rejette cette demande à l'unanimité.

✧ La commune envisage la création d'un site internet. Différentes propositions sont à l'étude.

✧ Péri-scolaire : la commune attribue une subvention de 31 546 € pour le budget prévisionnel 2011.

#### ✧ Dates à retenir :

27 mai                      prochaine réunion du Conseil municipal

28 mai                      fête des mamans

28 juin                      réunion publique sur la collecte des ordures ménagères (20h salle Charles Parrisé)

Le maire lève la séance à 23h45.

Le Maire,  
Jean-Louis Jeannin

Le secrétaire de séance,  
Bernard Cuenin